

LETTRE DE MISSION VICE-PRÉSIDENTE RECHERCHE, INNOVATION ET SOCIÉTÉ

■ DOMAINE : RECHERCHE, INNOVATION ET SOCIÉTÉ

■ MISSIONS :

Avec l'équipe présidentielle, la Vice-Présidence Recherche, Innovation et Société assure en lien étroit avec les laboratoires et la commission de la recherche, l'impulsion et la coordination de la politique scientifique de l'université.

Dans le cadre de ses fonctions, la Vice-Présidence Recherche, Innovation et Société est chargée de :

- Définir et mettre en œuvre la stratégie de recherche et d'innovation de l'université, en cohérence avec le projet d'établissement ;
- Piloter la politique de soutien aux unités de recherche, ainsi que leur évaluation ;
- Assurer le dialogue avec les unités de recherche au cours de réunions inter-laboratoires ;
- Renforcer l'attractivité de l'université pour les chercheurs, doctorants et post-doctorants ;
- Développer les partenariats scientifiques, nationaux et internationaux, avec les organismes de recherche, les entreprises et les autres établissements d'enseignement supérieur ;
- Favoriser le montage et le financement de projets de recherche (ANR, Europe, régions, mécénat) et accroître les ressources propres issues de la recherche ;
- Coordonner la politique doctorale en lien avec le collège doctoral ;
- Veiller à l'intégrité scientifique, à l'éthique de la recherche et à la science ouverte ;
- Promouvoir une recherche ouverte, responsable et au service de la société ;
- Contribuer à la valorisation de la recherche et au transfert de technologie ;
- Préparer les séances de la commission de la recherche : élaboration de l'ordre du jour, préparation et suivi des dossiers et des questions y afférant.

Par ailleurs, en lien avec la vice-présidence du conseil d'administration, de la vice-présidence de la commission de la formation et de la vie universitaire, la Vice-Présidence Recherche, Innovation et Société apporte également son concours à la définition et la promotion de la politique budgétaire et d'emploi de l'université ainsi qu'à la définition des orientations stratégiques de l'université en matière de moyens financiers et de ressources humaines, missions dont se chargent à titre principal la vice-présidence du conseil d'administration et le Président. Elle participera à ce titre à l'élaboration du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP).

Enfin, la Vice-Présidence Recherche, Innovation et Société est chargée d'examiner et de suivre les demandes et recours administratifs adressés au Président de l'université par les enseignants-chercheurs, ingénieurs et chercheurs dès lors qu'ils sont en lien avec la recherche.

■ ACTIONS PRIORITAIRES DANS LE CADRE DU MANDAT :

Les missions suivantes de la Vice-Présidence Recherche, Innovation et Société seront engagées et poursuivies tout au long du mandat :

- **Organiser des États Généraux de la Recherche** : dès le premier semestre du mandat, associant l'ensemble des unités de recherche et des composantes, pour construire de manière ascendante la signature scientifique de l'UPEC et identifier les domaines où elle peut revendiquer un leadership
- **Professionnaliser le support à la recherche** : simplification administrative, structuration des fonctions support, gestion efficace des contrats et valorisation. Professionnalisation des équipes. Articulation efficace des « processus intégrés recherche » (entre directions DRV, DAF, Agence comptable, DRH...)
- **Piloter la recherche avec exigence, transparence et intégrité** : mise en place i) des indicateurs clairs et partagés, ii) un dialogue stratégique clair avec les laboratoires (Conseil du Pilotage Stratégique de la Recherche), iii) une allocation des moyens équitable et assumée, iv) suivi des activités du CEDIS et du référent « intégrité scientifique »,
- **Positionner les grands projets et instruments stratégiques au regard de la signature (Aurora, Erasme, Science Ouverte, SAPS, HRS4R)** : identifier pour chacun les unités de recherche concernées, les objectifs poursuivis et les résultats attendus.
- **Différencier la politique de recherche selon les grands domaines scientifiques** (sciences du vivant, sciences et technologies, sciences humaines et sociales) : définir pour chacun des critères de visibilité, des modalités de valorisation et des indicateurs adaptés à leurs spécificités structurelles
- **Renforcer la politique doctorale** en lien avec la VP Politique et Affaires doctorales
- **Investir dans les infrastructures et le numérique** : soutenir le développement de plateformes scientifiques de pointe, mettre en place un système d'information recherche pertinent et porter une politique ambitieuse de données et science ouverte
- **Structurer l'innovation et la valorisation** : structurer des écosystèmes d'innovation autour de la signature scientifique et des leaderships, afin de positionner l'UPEC comme un acteur clé de l'innovation responsable, inclusive et ancrée dans les enjeux de la mégapole. Coordonner le suivi du PUI SEville comme acteur structurant en coordonnant les dispositifs de valorisation
- **Définir et mettre en œuvre la stratégie institutionnelle de la "science engagée"** articulant science ouverte, médiation scientifique, intégrité et évaluation responsable de la recherche.

■ MOYENS ET GOUVERNANCE :

Pour mener à bien ces missions, la Vice-Présidence Recherche, Innovation et Société bénéficie notamment de l'appui d'une Vice-présidence Politique et aux affaires doctorales, d'un.e assesseur.e SHS, d'un.e assesseur.e science et société, d'un.e assesseur.e valorisation de la recherche et de l'innovation. Le travail de l'équipe de la Vice-présidence Recherche, Innovation et Société s'effectue en collaboration étroite avec les directions de l'Université concernées : direction de la recherche et de la valorisation (DRV), service commun de documentation (SCD), la Direction de la communication (DirComm) et la Direction de la transformation (DT).

De plus, elle s'appuie sur un budget dédié octroyé par le conseil d'administration.

■ CONFIDENTIALITÉ ET DÉONTOLOGIE :

La Vice-Présidence Recherche, Innovation et Société s'engage à exercer ses fonctions dans le respect des principes de déontologie et d'intégrité scientifique de l'université, ainsi que des règles de confidentialité applicables aux informations dont elle aura connaissance dans le cadre de son mandat.